



**Procès-verbal**  
**Réunion du Conseil québécois**  
**Hotel Rimouski, Rimouski**  
**10 au 13 juin 2024**

---

Présences :	Réginald Bernatchez, CR6, Montérégie (substitut)
	Sonia Gagné, présidente, CR8, Bas-St-Laurent/Gaspé/Iles-M/Côte-Nord
	France Lebel, directrice, SLCD
	Jimmy Mailhot, président, CR9, Mauricie
	Sophie Martin, CR7 – Montréal (substitut)
	Mamadou Ndiaye, directeur, groupes d'équité
	Sébastien Paquette, président, Conseil québécois des Syndicats universitaires - CQSU
	Jean-François Paradis, président, CR1 – Estrie / Bois-Francs (via Teams)
	Kevin Piton, suppléant, VPER-Québec
	Stéphanie Rochon, présidente, CR3, Québec /Québec-Métro (via Teams)
	Sonya Simard, directrice, comité des femmes
	Sébastien Tremblay, CR5, Saguenay/Lac-St-Jean/Chibougamau/Chapais
	Éric Villeneuve, président, CR2 – Laval/Laurentides/Lanaudière, Abitibi- Témiscamingue

Élu/Personnel : Yvon Barrière, VPER-Québec

Jonathan Choquette, conseiller politique et  
communication  
Jean-Michel Fortin, coordonnateur  
Zita Kouakou, adjointe administrative

Début de la rencontre du Conseil québécois : 10 juin à 13h30

**1. Mot de bienvenue du VPER**

- Visite à l'Institut la Montagne
- Réunions à venir :
  - Conseil québécois : 7-8 octobre 2024 avant le colloque de mobilisation FTQ ; en février 2025
  - Conseil québécois et Dirigeants nationaux : mai 2025 au Sheraton St-Hyacinthe incluant gala de reconnaissance « méritas »
  - Mai 2026 : congrès régional triennal au Sheraton St-Hyacinthe

**2. Tour de table brise-glace;**

**3. Adoption de l'ordre du jour;**

- Points varia :
  - Publication des statuts & règlements ainsi que les PV des districts sur le site de l'AFPC-Qc (Stéphanie Rochon)
  - Mise à jour des listes d'exécutifs par les bureaux régionaux (Stéphanie Rochon)
  - Membre à vie, discussion (Jean-François Paradis)
  - Pratique commune : faut-il être délégué syndical pour briguer 1 poste ? (Réginald Bernatchez)
  - Formation supplémentaire ABC (Réginald Bernatchez)

Proposition d'adopter l'ordre du jour tel qu'amendé.

p/a Sonya Simard/ Sonia Gagné

**Adopté à l'unanimité.** (Vote no.1)

**4. Adoption des procès-verbaux :**

- Réunion extraordinaire du 14 mai 2024

p/a Jimmy Mailhot / Kevin Piton

**Adopté à la majorité** (vote no.2)

Abstention : France Lebel

- Réunion du 18 au 20 mars 2024

Adopter le procès-verbal tel qu'amendé.

p/a Sébastien Paquette / France Lebel

**Adopté à l'unanimité.** (Vote no.25)

(Les nouveaux membres n'ont pas voté)

**5. Assermentation d'un nouveau membre :**

Sébastien Tremblay, président du Conseil régional, Saguenay/Lac St-Jean-Chibougamau

**6. Résumé : dossiers en cours**

Résumé et présentation par le VPER des dossiers en cours de l'AFPC

**7. Présentation et adoption des rapports de conseil régionaux et comités;**

- Conseil régional no.1 – Estrie / Bois-Francs
- Conseil régional no.2 – 3L
- Conseil régional no.3 – Québec
- Conseil régional no.4 – Mauricie
- Conseil régional no.5 – Saguenay/Lac St-Jean-Chibougamau
- Conseil régional no.6 - Corémont
- Conseil régional no.7 – Montréal : rencontres FNP, mobilisation
- Conseil régional no.8 – Bas St-Laurent/Gaspésie
- Comité des femmes : conférence régionale Femmes
- Comité des groupes d'équité – Mois de la fierté

- SLCD – mobilisation Hôpital Douglas
- CQSU
- Rapport du VPER suppléant

p/a Eric Villeneuve / Réginald Bernatchez

**Adoptés à l'unanimité.** (Vote no.3)

#### **8. Hiver au chaud**

- Actions sociales existantes : fondation Deshaies, tournoi de golf.
- Discussions sur une campagne de collecte de vêtements d'hiver face au phénomène croissant de l'itinérance : faire la collecte et confier la distribution aux organismes compétents

#### **9. Fonds de solidarité vs FTQ**

- Fonds de solidarité :
  - Assemblée générale en octobre depuis plusieurs années
  - Remobilisation des représentants locaux
- FTQ : investissements dans les PME sans fonds de pension (ex : achat d'actions par les employés)

#### **10. Fonds d'aide intersyndicale (démarrage 20K)**

- Solidarité intersyndicale pour des actions auprès des affiliés en grève
- Diffusion de l'information auprès des membres pour une présence physique pendant
- Mise en place d'un cadre formel pour définir les paramètres d'action : fonds, présence,
- Mandat au comité des finances : présenter une résolution

#### **11. Présentation et adoption du rapport du comité des finances;**

Présentation des recommandations du comité à la suite de l'examen des procès-verbaux et états financiers des conseils et comités régionaux.

#### **12. Présentation et adoption des rapports des comités ad hoc**

- Comité de révision des statuts

p/a Jean-François Paradis / Sébastien Paquette

**Adopté à l'unanimité** (vote no. 4)

Abstention : Mamadou Ndiaye

#### **13. Présentation des états financiers 2023 audités**

Proposition d'adoption des états financiers 2023 audités :

p/a Sébastien Paquette / Jimmy Mailhot

**Adoptés à l'unanimité** (vote no. 5)

#### **14. Conseil général FTQ**

Résumé fait par Sonya Simard des points discutés à la dernière rencontre du Conseil général FTQ tenue à Matane le 29 mai 2024.

#### **15. Établir une façon de faire pour que 2 activités AFPC-QC ne se tiennent pas au même moment et encore moins dans une même région**

- Proposition de la création d'un calendrier partagé Outlook créé par Jonathan refusée : dédoublement du travail.
- Information déjà disponible sur le site web. Les districts doivent informer les conseillers syndicaux des événements.

#### **16. Participation des affiliés Golf**

- Envoi prochain d'invitation pour les tournois de Golf annuels dont les bénéfices sont reversés à des organismes.

## **17. Présentation et adoption des rapports de comités permanents;**

- Action politique

p/a Kevin Piton / France Lebel

**Adopté à l'unanimité.** (Vote no.6)

- Éducation : pas de rapport
- SST : pas de rapport – échanges concernant l'organisation de la conférence, 25-27 octobre 2024

## **18. Présentation sur les statuts des conseils de districts ;**

(Voir document de travail partagé aux membres du Conseil)

## **19. Résolutions;**

- Projet de règlement 13 - Régie interne du Conseil Québécois  
Considérant que la régie interne du CQ repose sur des conventions non écrites et sur un ensemble disparate de résolutions.  
Considérant que la régie interne du CQ serait plus efficace que ces même conventions et résolutions soient réunies en un seul endroit.  
Il est résolu d'adopter le règlement suivant:

13-Régie interne du Conseil Québécois

### COMITÉS

- 1) En plus des comités permanents prévus par les statuts, Le Comité d'action politique, le Comité d'éducation, le Comité des finances et le Comité de santé et sécurité, le conseil se dote des comités suivants:
  - a) Comité des récompenses et des titres honorifiques/Organisation du Gala méritas
  - b) Comité de révision des statuts
  - c) Comité du Fonds de Justice sociale
  - d) Comité organisateur du Congrès
  - e) Comité des groupes d'équité
  - f) Comité d'organisation des Jeunes
  - g) Comité environnement
  - h) Comité des demandes d'allègement financier
- 2) À moins que les Statuts n'en disposent autrement, la composition des comités est sous la juridiction du VPER, il ou elle en nomme la présidente ou le président et y affecte le ou les membres du personnel de son choix. La présidence des comités ne pourra être occupée que par un membre du Conseil Québécois. Au moins un membre de chaque comité ne sera pas membre du conseil québécois.
- 3) Les comités doivent présenter un rapport à chaque rencontre régulière du Conseil Québécois afin de lui faire des recommandations;
- 4) Les mandats des comités nommés à l'article 1 du présent règlement ainsi qu'une copie de la résolution donnant lieu à leur création seront annexés au présent règlement suite à leur adoption par le Conseil Québécois.

### QUORUM

Le quorum du Conseil Québécois est fixé à 50%+1 de ses membres.

p/a Jean-François Paradis / Stéphanie Rochon

**Adopté à l'unanimité** (vote no.7)

Abstention : Mamadou Ndiaye

▪ Règlement 14 concernant l'élection des directeurs et directrices au conseil Général de la FTQ

- 1) Conformément à l'article 35 des statuts de la FTQ, la représentation de l'AFPC est calculée selon la façon suivante en fonction du nombre de membres cotisant à la FTQ :

*500 à 5 000 : 1 directeur ou 1 directrice  
5 001 à 10 000 : 2 directeurs et directrices  
10 001 à 15 000 : 3 directeurs et directrices  
et ainsi de suite.*

- 2) Conformément aux articles 5 (1)g, 5 (2)e et 5 (4) f des statuts de l'AFPC-Québec, le ou la VPER, sa suppléante ou son suppléant ainsi que la directrice des femmes siègent ex-officio au conseil général de la FTQ. Sont par ailleurs nommés ex-officio au conseil général : le coordonnateur ou la coordonnatrice de l'AFPC-Québec et le ou la VPER de la RCN.
- 3) Au plus tard le dernier jour précédent la clôture d'un congrès régulier de la FTQ, le ou la VPER assisté de son ou sa suppléante ou suppléant présidera à l'élection des autres directeurs auquel l'AFPC-Québec à droit. Ils pourront demander, pour l'administration de l'élection, l'assistance de toute personne non-candidate.
- 4) Pour être éligible à un des postes disponibles au conseil général FTQ, la personne qui pose sa candidature doit être une personne déléguée au congrès FTQ ou avoir fait parvenir au président d'élection une confirmation écrite de sa candidature avant la clôture de celles-ci.
- 5) Les mises en candidature pour les postes disponibles se font en plénière lors d'un caucus de l'AFPC-QC au congrès FTQ. Chaque candidature nécessitera un ou une proposeur(e) et un ou une appuieur(e).
- 6) Les délégués auront droit à un nombre de votes équivalent au nombre de postes disponibles. Il ne sera possible de voter que pour un candidat ou une candidate à la fois.
- 7) Une liste sera établie selon l'ordre décroissant du nombre de voix obtenues, les candidates ou candidats figurant en haut de la liste siégeront à titre de directeur jusqu'à ce que le nombre de sièges soit comblé; les autres candidates ou candidats figurant sur la liste agiront à titre de substituts.
- 8) Le ou la VPER fera parvenir la liste au secrétaire général de la FTQ à la clôture du caucus et annexera la liste à son rapport suivant au conseil québécois afin qu'elle soit consignée au procès-verbal de la rencontre.
- 9) Advenant une vacance au conseil général et l'épuisement de la liste, le conseil québécois élira parmi ses membres, ou en cas de nécessité au sein des dirigeants nationaux (tel que définis au règlement 15) ou des candidatures soumises par les membres du conseil québécois, les substituts nécessaires.
- 10) La délégation de l'AFPC-Québec au Conseil Général est soumise à la parité; on entend par parité qu'au moins la moitié des postes, y compris les postes ex-officio, seront occupés par des femmes.
- 11) Il devrait y avoir au moins une personne directrice provenant d'une section locale à charte directe.
- 12) Les tours de parole des candidats.es sont déterminés par tirage au sort et les personnes déléguées ne sont pas autorisées à poser des questions aux candidats.es.
- 13) Au moment de la fermeture des votes, les candidats.es peuvent indiquer leur volonté qu'une personne observe le dépouillement des votes. Elles, ils doivent en faire la demande à la présidence des élections.
- 14) Si on utilise des bulletins papier. Les bulletins sont rejetés dans les cas suivants :  
s'il y a répétition de nom ou s'il y a une identification particulière sur le bulletin.
- 15) Les bulletins de vote seront détruits sur adoption d'une motion à cet effet.

p/a Jean-François Paradis / Sébastien Paquette

**Adopté à l'unanimité (vote no.8)**

▪ Règlement 15 – Dirigeants, dirigeantes nationaux

Pour fin d'interprétation du Statut 3 article 1 (e), sont considérés comme étant des « dirigeants nationaux » les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil québécois;
- Les directions nationales et régionales des Éléments (présidence et/ou vice-présidence nationale, vice-présidence régionale, présidence de succursale);
- Les membres du Bureau exécutif du CQSU;
- Les coordonnatrices des comités de districts des femmes;
- La représentante ou le représentant reconnu des groupes d'équité de districts;
- Les représentantes et représentants du CNPA résidant au Québec;
- Les coordonnatrices ou les coordonnateurs des comités de districts des jeunes;
- Les présidentes et présidents des SLCD;

Advenant le cas où la dirigeante ou le dirigeant est dans l'impossibilité de participer, leur suppléance pourra, de plein droit, occuper leur place.

p/a Jean-François Paradis / Sébastien Tremblay

**Adopté à l'unanimité** (vote no.9)

▪ Règlement 16

Règlement sur l'élection de membres des SLCD sur les comités permanents

- 1) Lors du congrès Triennal, en plus des trois postes mentionnés au Statut 6, Article 3 (l) (m) (n), le caucus des Sections locales à chartes directes élira un représentant ou une représentante au comité d'Action Politique.
- 2) Lors du congrès Triennal, en plus des trois postes mentionnés au Statut 6, Article 3 (l) (m) (n), et de la personne élue conformément à l'article 1 des présentes, le caucus des Sections locales à charte directe élira un ou une substitut pour chacun de ces postes.
- 3) En cas de vacance à l'un des postes décrits à l'article 1, le suppléant ou la suppléante décrit à l'article 2 occupera le poste pour la fin du mandat.
- 4) En l'absence de suppléance disponible, à plus de six mois du prochain congrès régional, la vice-présidence exécutive régionale du Québec procédera à une élection lors d'une réunion spéciale de toutes les SLCD du Québec. Chaque section locale aura droit à la même délégation que celle à laquelle elle avait droit au dernier congrès.

p/a Jean-François Paradis / Réginald Bernatchez

**Adopté à la majorité** (vote no.10)

▪ Règlement 17

À moins de disposition contraire des statuts des comités de district créés en vertu de l'article 15 des statuts de l'AFPC, leur quorum est fixé à trois personnes provenant d'au moins deux éléments/SLCD différentes.

p/a Jean-François Paradis / Sonia Gagné

**Adopté à la majorité** (vote no.11)      Contre : Éric Villeneuve / Jimmy Mailhot  
Absent : Sébastien Paquette

▪ Retroaction du règlement 17

Que le règlement 17 adopté ce jour ait un effet rétroactif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

p/a Jean-François Paradis / Sonya Simard

**Adopté à l'unanimité** (vote no.12)      Abstention : Eric Villeneuve / Jimmy Mailhot

▪ Résolutions sur l'achat de 20 drapeaux grand format en tissu

**Attendu que** l'Alliance de la Fonction Publique du Canada, région du Québec (AFPC Québec) cherche à renforcer son identité visuelle lors de ses déplacements et mobilisations ;

**Attendu que** l'achat de 20 drapeaux en tissu de grand format pour le camion de l'AFPC Québec permettra une représentation distinctive et professionnelle de l'organisation ;

**Attendu que** les drapeaux en tissu de grand format offriront une visibilité accrue lors des événements et manifestations, renforçant ainsi la présence de l'AFPC Québec ;

**Attendu que** ces drapeaux en tissu de haute qualité seront réutilisables et durables, contribuant ainsi à une démarche écologiquement responsable ;

**Il est résolu que** l'AFPC Québec procède à l'achat, par les fonds du Comité d'Action politique, de 20 drapeaux en tissu de grand format pour le camion de l'organisation dans le but de renforcer son identité visuelle lors de ses déplacements et mobilisations.

p/a Kevin Piton / Réginald Bernatchez

**Adopté à l'unanimité** (vote no.13)

Absence : Sonia Gagné

▪ Achat de drapeaux en vinyle

**Attendu que** la visibilité est un élément essentiel lors des mobilisations et manifestations publiques;

**Attendu que** l'AFPC Québec souhaite maximiser sa présence et son impact visuel lors de telles occasions ;

**Attendu que** l'achat de drapeaux en vinyle de 18 pouces par 24 pouces offrira une solution pratique et économique pour atteindre cet objectif ;

**Attendu que** les drapeaux en vinyle sont résistants aux intempéries et offrent une excellente lisibilité même à distance ;

**Il est résolu que** l'AFPC Québec procède à l'achat, par les fonds du Comité d'Action politique, jusqu'à concurrence d'un montant de 10 000 \$ de drapeaux en vinyle de 18 pouces par 24 pouces afin d'assurer une visibilité optimale lors de ses mobilisations et manifestations publiques.

p/a Kevin Piton / Réginald Bernatchez

**Adoptée à l'unanimité** (vote no.14)

Absence : Sonia Gagné

▪ Résolution sur une communication en lien avec nos revendications en éducation

**Attendu que** l'AFPC Québec reconnaît l'importance de sensibiliser les décideurs politiques aux positions adoptées lors de ses congrès ;

**Attendu que** l'AFPC Québec souhaite informer le Ministre Provincial de l'Éducation ainsi que les porte-parole en éducation des partis d'opposition de ses positions adoptées en congrès ;

**Attendu que** l'AFPC Québec est déterminée à défendre les intérêts de ses membres, y compris en matière de stages rémunérés pour les étudiants ;

**Il est résolu que** l'AFPC Québec fera parvenir une lettre au Ministre Provincial de l'Éducation, avec copie conforme aux porte-parole en éducation des partis d'opposition, afin de les sensibiliser aux positions adoptées en congrès, y compris celles relatives aux stages rémunérés pour les étudiants.

**Il est en outre résolu que** l'AFPC Québec fera parvenir aux associations étudiantes collégiales et universitaires une lettre les informant de sa position quant aux stages rémunérés et leur offrant son aide en cas de besoin.

p/a Kevin Piton / France Lebel

**Adoptée à l'unanimité** (vote no.15)

▪ Résolution sur l'envoi d'une lettre sur nos enjeux en santé

**Attendu que** l'AFPC Québec reconnaît l'importance d'un système de santé public, universel et exempt de toute tarification pour garantir l'accès équitable aux soins de santé pour tous les Canadiens ;

**Attendu que** la résolution 2011-G-1 souligne l'engagement de l'AFPC Québec en faveur d'un système de santé public et universel ;

**Attendu que** la résolution 2017-G-50 appelle à la mise en place d'un régime universel d'assurances-médicaments pour assurer la disponibilité et l'accessibilité des médicaments essentiels pour tous les Canadiens ;

**Attendu que** la résolution 2021-G-9 dénonce la stérilisation forcée des femmes autochtones, une violation des droits fondamentaux ;

**Attendu que** la résolution 2011-G-119A demande un retrait préventif pour les femmes enceintes ou qui allaitent, une mesure essentielle pour leur santé et celle de leur enfant ;

**Il est résolu que** l'AFPC Québec rédigera une lettre adressée au ministre de la Santé, ainsi qu'à ses homologues des partis de l'opposition, afin de les sensibiliser aux réalités vécues par nos membres dans le domaine de la santé et de leur présenter nos demandes d'action en ce sens. Que cette lettre mettra en lumière l'importance cruciale d'un système de santé public et universel, la nécessité d'un régime universel d'assurances-médicaments, ainsi que les revendications pour un congé de maternité entièrement financé, la dénonciation de la stérilisation forcée des femmes autochtones, et l'importance d'un retrait préventif pour les personnes enceintes ou allaitantes sous juridiction fédérale conformément aux résolutions susmentionnées.

p/a Kevin Piton / Sonya Simard

**Adoptée à l'unanimité** (vote no. 16)

▪ Action à prendre en lien avec les résolutions en instance au sujet de l'environnement

**Attendu que** l'AFPC Québec reconnaît l'importance cruciale de prendre des mesures significatives pour répondre aux enjeux environnementaux, notamment ceux liés à l'exploitation des gaz de schiste, à l'établissement de redevances justes et équitables, à la promotion d'une économie au service de la population et de la collectivité, ainsi qu'à la lutte contre les changements climatiques, comme souligné par les résolutions en instance 2011 G-12, 2011 G-25, 2011 G-31A et 2021-G-79 ;

**Attendu que** la création d'un comité de l'environnement au sein de l'AFPC Québec offre une plateforme propice à la discussion et à l'action en matière d'environnement au sein de notre organisation ;

**Attendu que** le Comité d'Action Politique (CAP) joue un rôle essentiel dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies visant à répondre aux enjeux politiques et sociétaux ;

**Il est résolu que** l'AFPC Québec mandate le nouveau comité de l'environnement de l'AFPC Québec, en collaboration avec le CAP, à se pencher sur les résolutions en instance citées (2011 G-12, 2011 G-25, 2011 G-31A, 2021-G-79) et à établir des stratégies probantes pour y répondre de manière proactive et efficace.

**Il est résolu que** ce mandat inclura l'identification des défis spécifiques liés à chaque résolution, la recherche de solutions novatrices et la proposition d'actions concrètes à entreprendre au sein de l'AFPC Québec, ainsi que les partenariats potentiels avec d'autres organisations ou acteurs pertinents.

**Il est résolu que** le comité de l'environnement et le Comité d'Action politique travailleront en étroite collaboration pour garantir une approche cohérente et concertée dans la mise en œuvre des stratégies élaborées, afin de promouvoir activement les intérêts environnementaux au sein de notre organisation et au-delà.

p/a Kevin Piton / Réginald Bernatchez

**Adoptée à l'unanimité** (vote no.17)

▪ Résolution en lien avec la 2011-G-119A concernant le retrait préventif

**Attendu que** le retrait préventif pour les femmes enceintes ou qui allaitent est un droit fondamental visant à protéger la santé et le bien-être des travailleuses ;

**Attendu que** les femmes employées par le gouvernement fédéral devraient bénéficier du même droit au retrait préventif que leurs homologues travaillant dans les instances non-fédérales ;

**Il est résolu que** le Conseil Québécois recommande une vérification avec l'AFPC National pour l'envoi d'une lettre au ministre fédéral du Travail, mettant en lumière l'importance d'accorder aux femmes employées fédérales le droit au retrait préventif, en alignement avec les normes provinciales.

**Il est résolu que** le Bureau exécutif de l'AFPC National soit tenu informé de nos actions dans le cadre de cette recommandation.

**Il est résolu que** cette action vise ultimement à promouvoir une modification au Code canadien du travail afin de garantir l'égalité de traitement pour toutes les travailleuses enceintes ou qui allaitent, indépendamment de leur employeur.

p/a Kevin Piton / Sonya Simard  
**Adoptée à l'unanimité** (vote no.18)

- Résolution sur l'affiliation à la coalition « Boycott, Désinvestissements, Sanctions » (BDS) Québec

**Attendu que** la résolution 2011 G-136 souligne l'importance des droits de la personne en Palestine et appelle à des actions concrètes pour soutenir ces droits ;

**Attendu que** BDS Québec est une organisation engagée dans la promotion des droits de la personne en Palestine à travers des actions de boycott, désinvestissement et sanctions contre Israël ;

**Attendu que** l'affiliation à BDS Québec offrirait à l'AFPC Québec une plateforme pour contribuer activement à la défense des droits de la personne en Palestine ;

**Attendu qu'une** campagne d'information interne permettrait de sensibiliser les membres de l'AFPC Québec aux enjeux liés aux droits de la personne en Palestine et à l'importance du mouvement BDS ;

**Il est résolu que** le Conseil Québécois appuie l'affiliation de l'AFPC Québec à BDS Québec dans le but de soutenir les droits de la personne en Palestine à travers des actions de boycott, désinvestissement et sanctions contre Israël.

**Il est résolu que** l'AFPC Québec considère la mise en place d'une campagne d'information interne afin de sensibiliser ses membres aux enjeux des droits de la personne en Palestine et à l'importance de soutenir le mouvement BDS.

p/a Sébastien Paquette / Jean-François Paradis  
**Adopté à l'unanimité** (vote no.19)

Abstention : 8 (voir tableau)

- Ajout d'une annexe B-3 aux Statuts, Règlements et Résolution de l'AFPC-QC

Considérant que l'AFPC-Québec a réglé plusieurs mandats qui lui furent confiés par les congrès antérieurs; Considérant que les décisions des législateurs ont rendu plusieurs résolutions adoptées par les congrès antérieurs caduques;

Il est résolu d'ajouter une Annexe B-3 - Résolutions caduques, aux Statuts, Règlements et Résolutions en Instance;

Il est en outre résolu que le comité d'Action politique présentera, dans son prochain rapport, la liste des résolutions devant être insérées dans cette annexe.

p/a Jean-François Paradis / Kevin Piton  
**Adopté à l'unanimité.** (Vote no.20)

## **20. Colloque sur la mobilisation FTQ:**

- Mobilisation des membres : congrès, conseils de districts, etc.
- Frais d'inscription à payer par le bureau du VPER
- Conseil québécois les 7 et 8 octobre 2024 : arrivée le 6 octobre et départ le 11 octobre pour la majorité

## **21. Libération régulière : administration des conseils de districts ; Discussions à reprendre en octobre**

- Proposition d'une banque de libération pour l'administration des conseils de districts : équilibre travail-famille-activités syndicales
- Augmentation de 33% du budget des Conseils de région au Congrès national 2024
- Problématique de la refacturation AFPC→AFPC-QC→conseils et comités de districts
- Reconnaissance syndicale des employeurs : planification en amont des employeurs relative aux activités des représentants/élus syndicaux

**22. Communications:**

- Résumé des mises à jour du Comité d'information de la FTQ
- Vote de la résolution CS-032 : changement de dénomination des Conseils/comités régionaux → conseils/comités de districts
- Table ronde organisée par la FTQ sur la montée de la Droite
- Licences Office octroyées aux conseils et comités de districts
- Combinaison des adresses courriels anciennes et nouvelles : création de nouvelles adresses
- Création d'un dossier partagé pour recueillir les procès-verbaux des conseils districts : responsabilité des conseils d'y téléverser leurs procès-verbaux et statuts pour publication sur le site AFPC-QC

**23. Création d'un comité sur le télétravail:**

- Enjeu pour les membres de la Table PA : mise en application de la décision gouvernementale le 9 septembre 2024
- Actions collectives de soutien aux membres
- Mandat au Comité d'Action politique

**24. Présentation et adoption des rapports de comités ad hoc (suite et fin):**

- Fonds de justice sociale : la présidence sera désormais assurée par Stéphanie Rochon
- 2000 \$/organisme remis à cinq organismes des régions : Moisson Rive-Sud, la Parolière (Sherbrooke), Canos (Mauricie), Carrefour Enfants de St-Malo, Le tour de lire
- Les chèques seront remis par les présidents de conseils de districts

p/a Mamadou Ndiaye / Stéphanie Rochon

**Adopté à l'unanimité** (vote no.21)

- Comité Jeunes – pas de rapport.

**25. Rapport d'enquête TRAC 12502:**

- Vote du rapport

p/a Jean-François Paradis / Stéphanie Rochon

**Adopté à l'unanimité** (vote no.22)

Abstention : Mamadou Ndiaye

[REDACTED]

[REDACTED]

p/a Sébastien Tremblay / Eric Villeneuve

**Adopté à l'unanimité** (vote no.23)

Abstention : Mamadou

[REDACTED]

Proposition de mise en dépôt de la recommandation

p/a Jean-François Paradis / Jimmy Mailhot

**Adopté à l'unanimité** (vote no.24)

## 26. Varia :

- Membres à vie : omission de certains membres.
- Identifier les membres à nommer et en informer le comité
  
- Mise à jour des listes d'exécutifs par les bureaux régionaux
- Proposition de suivi annuel par les bureaux régionaux
- Problématique de manque de réaction des sections locales au suivi déjà fait par les bureaux régionaux
  
- Pratique commune : être délégué syndical pour briguer 1 poste au conseil de district
- Tous les membres peuvent briguer un poste dans son exécutif. Seuls les élus et les délégués peuvent assister aux rencontres du conseil de district. Les membres n'étant pas dans l'exécutif peuvent y participer comme observateurs.
  
- Formation supplémentaire ABC : probabilité d'en avoir une supplémentaire en ligne
  
- Demande d'une formation sur la trésorerie : à voir avec le vice-président éducation du Conseil de district
  
- Composition des comités permanents : implication des vice-président.e.s des Conseils des districts dans les comités
  
- Dayforce : nouveau système de paie en remplacement de Phénix. Système AI pour gérer la nature et le contenu de l'entente AFPC-Conseil du Trésor

Levée de la réunion le 13 juin 2024 à 12h42.

p/a Reginald Bernatchez / Sébastien Tremblay  
**Adoptée à l'unanimité.** (Vote no.26)

Notes prises par Zita Kouakou.



---

Yvon Barrière, VPER

---

Kevin Piton, VPER suppléant



Procès-verbal  
Réunion du Conseil québécois  
Hotel Rimouski, Rimouski  
10 au 13 juin 2024

**ANNEXE 1 : consignation des votes**

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	
Réginald Bernatchez	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3	1	1	4	1	1	3	1	
Sonia Gagné	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4	4	1	1	1	1	3	1	1	1	1	1	1	1	1
France Lebel	1	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3	1	1	1	1	1	1	1	1
Jimmy Mailhot	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	3	1	1	1	1	1	1	3	1	1	1	1	1	1	1	1
Sophie Martin	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3	1	1	4	1	1	3	1	
Mamadou Ndiaye	1	1	1	3	1	1	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3	3	1	1	1	
Sébastien Paquette	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Jean-François Paradis	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Kevin Piton	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3	1	1	1	1	1	1	1	1
Stéphanie Rochon	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Sonya Simard	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3	1	1	1	1	1	1	1	1
Sébastien Tremblay	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3	1
Éric Villeneuve	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	3	1	1	1	1	1	1	3	1	1	1	1	1	1	1	1

Légende:

- 1 - Pour
- 2 - Contre
- 3 - Abstention
- 4 - Absence